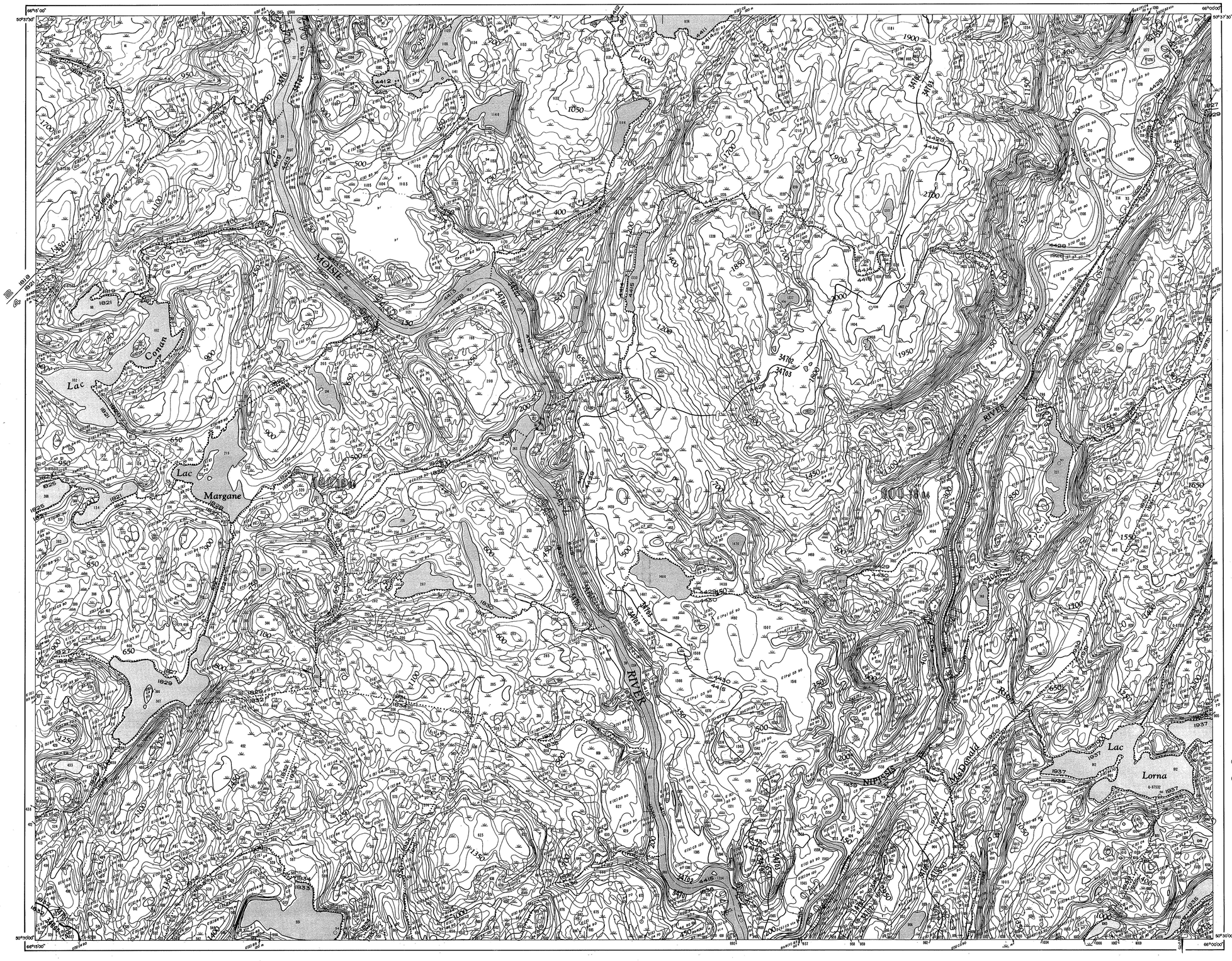

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — pin rouge	R (Pr)
— — pin blanc	R (Pb)
— — thuya (cèdre)	R (Th)
— — pruche	R (Pr)
— — mélèze	R (L)
— — (plantation)	R p
Pessière — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	E
— — — thuya (cèdre)	E (Th)
— — — mélèze	E (L)
— — — pruche	E (Pr)
— — — pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)
— — — pin rouge	E (Pr)
— — — pin blanc	E (Pb)
— — — sapin et/ou épinette	E (S)
— — — (plantation d'épinette blanche)	E (S) p
— — — (plantation d'épinette de Norvège)	E (Nr) p
— — — (plantation d'épinette noire)	E (E) p
— — — (plantation d'épinette rouge)	E (Er) p
Sapinière — (le sapin et/ou l'épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S
— — — thuya (cèdre)	S (Th)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — — pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — — pin rouge	S (Pr)
— — — pin gris	S (Pg)
— — — mélèze	S (L)
— — — (plantation de sapin baumier)	S (Sb) p
Pinède à pin blanc — (pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pb (Pr)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (Th)
— — — avec mélèze	Pb (L)
— — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — avec pruche	Pb (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin rouge — (plantation)	Pr p
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — avec épinette noire	Pr (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — avec mélèze	Pr (Me)
— — — avec pin blanc	Pr (Pb)
— — — avec pruche	Pr (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	Pr p
Pinède à pin gris — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (Th)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec mélèze	Pg (L)
— — — avec pin rouge	Pg (Pr)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (Pb)
— — — avec pruche	Pg (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	Pg p
Plantation de pin sylvestre	P(S) p
Cédrière — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — mélèze	C (L)
— — — pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — — pin gris	C (Pg)
— — — pruche	C (Pr)
— — — sapin et/ou épinette blanche	C (S)
Pruchière — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — à thuya (cèdre)	Pr (Th)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — à mélèze	Pr (L)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (Pb)
— — — à pin gris	Pr (Pg)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	Pr p
Mélèzin — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (Me)
— — — à thuya (cèdre)	Me (Th)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)
— — — à pin rouge	Me (Pr)
— — — à pin gris	Me (Pg)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	Me e
— — — (plantation de mélèze japonais)	Me j
— — — (plantation de mélèze hybride)	Me L

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes — avec pin gris	F (Pg)
— — — — avec pin blanc	F (Pb)
— — — — avec pin rouge	F (Pr)
— — — — avec résineux	F (R)
— — — — avec sapin	F (S)
Bouleaux blancs avec sapin ou résineux	B (S)
— — — avec épinette noire ou rouge	B (E)
— — — avec épinette noire ou rouge	B (E)
— — — avec pin blanc	B (Pb)
— — — avec pin rouge	B (Pr)
— — — avec résineux	B (R)
Bouleaux blancs avec sapin	BB (S)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)
— — — avec pin blanc	BB (Pb)
— — — avec pin rouge	BB (Pr)
— — — avec résineux	BB (R)
Feuillus d'essences tolérantes — avec pin blanc	F (Pb)
— — — — avec pin rouge	F (Pr)
Peupliers — avec sapin	Pe (S)
— — avec pin blanc	Pe (Pb)
— — avec pin rouge	Pe (Pr)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)
— — avec résineux	Pe (R)
Épinettes blanches — avec sapin	Ep (S)
Épinettes résineuses	Er (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)
— — sur station tarée	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences tolérantes	F (F)
— d'essences tolérantes	F (F)
— d'essences tarées	F (F)
— (plantation)	F p
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB
— à bouleaux jaunes	Bj
Peupliers	Pe
Chênes rouge	Cr
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Cr (B)
— à bouleaux jaunes	Cr (Bj)
— à peupliers	Cr (Pe)
— à feuillus d'essences tolérantes	Cr (F)
— à feuillus d'essences tolérantes	Cr (F)
Plantation d'érable à sucre	Pe(S)
— — de peuplier faux-tremble	Pe(Pt)
— — de peuplier	Pe(Pe)
— — de peuplier hybride	Pe(Ph)
— — de frêne d'Amérique	Fr Am

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Sd
Dénudé et semi-dénudé humide	Sd
Aulnaie	I

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	
Coupe partielle en damier	
Coupe partielle par bande	
Coupe partielle plus épidémie légère	
Chablis partiel	
Épidémie légère	
Brûlis partiel	

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivaces: ⊖ 1-5 50% ⊕ 5-9 99%

ORIGINE

Coupe totale	
Chablis total	
Chablis total	
Épidémie sévère	
Friche	
Plantation	

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE CLASSES	FORÊT EQUIENNE TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	21-40	30-50	50-80
50	41-60	30-50	50-80
70	61-80	50-70	70-120
90	81-100	50-70	70-120
120	101 et plus	120-70	70-120

FORÊT RÉSIDENTE

Jeune inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleuse inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 90 et 120 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ondulé
Moyenne	31 à 60 %	D
Forte	61 à 90 %	T
Abrupte	91 % et plus	A

Quantités actuelles de pentes 1 à 6%

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E3) (3) 10 m G — densité — classe de pente — classe d'âge — groupement d'essences

R (3) (4) 01 — classe de pente — groupe de l'origine — origine — classe de hauteur — classe de densité — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GROUPE PROULIN THÉRIAULT LTÉE
SIGNATURE: [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987 / Année de publication: 1988 / Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	9
Unité de gestion	94-1
Unité d'aménagement	4*
Unité de sondage	
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	16
Concessionnaire ou autres	04
Bassin hydrographique	3470*
Bassin primaire	3
Bassin secondaire	
Unité de gestion privée	
Municipalité	97 900
Division de recensement	3
Municipalité	3
Cadastre	
Parcelle	4415*
Région écologique	11a

Municipalité régionale de comté M.R.C. 920 SEPT-RIVIÈRES

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du 15/6/87
Déclinaison magnétique: 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-15 S.E.	22-16 S.O.	22-13 S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	
22-10 S.E. S.O.	22-9 S.E. S.O.	22-12 S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	
22-7 S.E. S.O.	22-8 S.E. S.O.	22-5 S.E. S.O.

22 J/9 S.E.